



ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-010

AVIS est donné que la résolution suivante a été adoptée par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 16 janvier 2018 :

Résolution PP-010 relatif à une demande d'autorisation en vertu des dispositions du Règlement R-2013-085 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) aux fins de permettre de nouveaux usages commerciaux et des normes de stationnement sur le lot 2 260 591, situé au 3627 à 3645, boulevard des Sources» (Zone C-1b).

Ladite résolution est maintenant déposée au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Cette résolution entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 24 janvier 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière